



Paris, le 8 novembre 2021

OCDE: ACCORD SECTORIEL SUR LES CRÉDITS À L'EXPORTATION D'AÉRONEFS CIVILS

Taux d'intérêt commercial de référence pour les aéronefs civils (TICR)

- 1 L'Appendice III de l'Accord sectoriel sur les crédits à l'exportation d'aéronefs civils détermine les taux d'intérêt minimums qui s'appliquent au soutien financier public pour les crédits à l'exportation d'aéronefs civils.
- 2 Les TICR applicables pour la période à compter du 15 novembre au 14 décembre 2021 sont les suivants (les taux du mois précédent sont dans la deuxième colonne):

Devise du pays	devise	Rendements des obligations du Trésor			15-11-2021	15-10-2021
				Durée de Crédit	14-12-2021	14-11-2021
Yen japonais	JPY	TB-5	TICR	≤ 9 ans	1.12	1.10
		TB-7	TICR	> 9 ans à ≤ 12 ans	1.16	1.12
		TB-9	TICR	> 12 ans à ≤ 15 ans	1.23	1.20
Livre sterling	GBP	TB-5	TICR	≤ 9 ans	1.95	1.64
		TB-7	TICR	> 9 ans à ≤ 12 ans	2.10	1.80
		TB-9	TICR	> 12 ans à ≤ 15 ans	2.23	1.94
Dollar américain	USD	TB-5	TICR	≤ 9 ans	2.31	2.06
		TB-7	TICR	> 9 ans à ≤ 12 ans	2.60	2.36
		TB-9	TICR	> 12 ans à ≤ 15 ans	2.72	2.50
Euro	EUR	TB-5	TICR	≤ 9 ans	0.72	0.59
		TB-7	TICR	> 9 ans à ≤ 12 ans	0.87	0.73
		TB-9	TICR	> 12 ans à ≤ 15 ans	1.01	0.86

Organisation de Coopération et de Développement Économiques, 2 rue André Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France
Tél. (33) 1 45 24 82 00 - Fax. (33) 1 45 24 85 00, Internet: www.oecd.org

Demandes générales : Tél. (33) 1 45 24 89 11 - Fax. (33) 1 44 30 61 58 • Adresse électronique : export-credits@oecd.org

